

## Étapes à suivre pour l'obtention du permis de conduire. (cours obligatoire à partir du 17 janvier 2010)

### INFORMATION

Toute personne de 16 ans et plus ne possédant pas de permis d'apprenti avant le 17 janvier 2010 devra suivre le cours de conduite obligatoire (théorique et pratique)

Le nouveau cours s'échelonne sur une période de 12 mois et comporte des sessions **théoriques (24 heures)** et **pratiques (15 heures)** en alternance. (voir le tableau au verso)

Vous avez 2 volumes à vous procurer avant le premier cours théorique (disponibles en librairie)

- ..... «  
Conduire un véhicule de promenade » ..... 20,95 \$
- « Guide de la route » ..... 20,95 \$

La théorie sera dispensée pendant les journées pédagogiques ou de concertation la plupart du temps.

### INSCRIPTION (CONTRAT)

Vous devez vous présenter à la réception du centre administratif de la Commission scolaire pour vous inscrire. La présence d'un parent ou tuteur est obligatoire si vous n'êtes pas majeur, par contre la présence d'un élève mineur n'est pas requise. (Signature du contrat - 1<sup>er</sup> versement 250,00 \$)

**Pour arriver dans les délais, vous pouvez vous inscrire jusqu'à 6 mois avant votre 16<sup>e</sup> anniversaire** puisque vous pouvez suivre la première partie théorique avant d'avoir 16 ans. (Théorie nécessaire avant de pouvoir aller chercher votre permis d'apprenti à la SAAQ)

Le coût du cours de conduite est de **1 000 \$ (taxes incluses)** payables en **4 versements égaux (250 \$)** au début de chaque phase (voir le tableau au verso) (Mode de paiement : chèque, paiement direct ou comptant)

L'élève **qui annule un cours sans un préavis de 24 heures devra déboursé un montant de** ..... 60,00 \$

**La description complète du cours de conduite sera donnée au début de la première phase, la présence d'un parent est fortement recommandée.**

### DÉBUT DU COURS

**Vous serez convoqué par la poste pour le premier cours théorique seulement**

### POUR NOUS JOINDRE :

<b>Heures d'ouverture :</b>	Sylvie Mayer, agente de bureau <a href="mailto:sylvie.mayer@cslactem.qc.ca">sylvie.mayer@cslactem.qc.ca</a>	(819) 629-2472 p. 221
<b>8 h 30 à 12 h</b>	Guy Bergeron, instructeur	(819) 629-7331 (cellulaire)
<b>et</b>	Marcel Lafontaine, moniteur	(819) 629-5971 (cellulaire)
<b>de 13 h à 16 h 30</b>	Richard Provencher, directeur	(819) 629-2472

Pensez-y  
« Bien conduire c'est pour la vie »

Sites Internet CSLT : [cslactem.qc.ca](http://cslactem.qc.ca)  
AQTR : [aqtr.qc.ca](http://aqtr.qc.ca)  
SAAQ : [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)

## Dispositif de formation – Programme d'éducation à la sécurité routière

Phase 1 Préalable au permis	Phase 2 Conduite dirigée	Phase 3 Conduite semi-dirigée	Phase 4 Conduite semi-dirigée à autonome
1. Le véhicule (2h)	6. Conduite accompagnée (2h)	8. Vitesse (2h)	11. Fatigue, distractions (2h)
2. Le conducteur (2h)	7. Stratégie OEA (2h)	9. Partage de la route (2h)	12. Écoconduite (2h)
3. L'environnement (2h)	Sortie 1	Sortie 5	Sortie 11
4. Comportement à risque (2h)	Sortie 2	Sortie 6	Sortie 12
	Sortie 3	Sortie 7	Sortie 13
5. Évaluation (2h)	Sortie 4	Sortie 8	Sortie 14
		10. Alcool, drogues (2h)	
		Sortie 9	Sortie 15 Après l'examen théorique à la SAAQ
		Sortie 10	

## Cheminement sur 12 mois (durée du permis d'apprenti conducteur)

